

Résumé de la Convention Égalité Réelle

Introduction

Le propos introductif de la convention commence par souligner que les manifestations contre la réforme des retraites sont le reflet d'un profond sentiment d'injustice, plus que d'un constat d'inefficacité. L'égalité reste donc une valeur fondamentale pour les Français.

Mais depuis quelques années le progrès social n'accompagne plus le progrès économique.

Au sein des plus grandes puissances économiques de la planète, persistent une pauvreté inacceptable. Et en France, de plus en plus d'individus sont victimes du "déclassement", i.e. d'une mobilité sociale qui va du haut vers le bas.

Promouvoir l'égalité reste donc le meilleur moyen de d'assurer une mobilité sociale positive.

Pour cela, le PS propose de:

Fixer une feuille de route pour 5, 10 mais aussi 15 ans.

Se ménager des marges de manœuvre grâce à une réforme fiscale qui s'attachera à supprimer les niches inutiles et les cadeaux fiscaux de la droite.

I) Agir à la racine des inégalités : éduquer, former, qualifier.

A. Un nouveau pacte éducatif

Notre système éducatif est en crise. L'opinion ne croit plus en la capacité de l'école de faire échec à la reproduction sociale. Nous traversons désormais une phase de régression éducative, et le taux de scolarisation recule pour la première fois.

L'effort financier consenti par la Nation régresse également : depuis 2007, 6% des postes d'enseignants ont été supprimés, la dépense éducative quant à elle est passée de 7,6% à 6,6% du PIB entre 1995 et 2008.

Avec **la casse de la carte scolaire et de l'éducation prioritaire**, le fossé entre les bons établissements scolaires et les autres n'a cessé de croître. Les comparaisons internationales démontrent que la France se caractérise par une élite peu nombreuse (10% d'élèves ont le meilleur niveau) et un « fond de la classe » de plus en plus étoffé, avec aujourd'hui plus de 20% des élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base en français et mathématiques. Ces mêmes enquêtes montrent **que la France est un des pays dans lesquels la situation sociale et culturelle des parents joue le plus sur la réussite scolaire, un des pays dans lesquels le système scolaire est le plus inégalitaire. Or ces études démontrent que réduire les inégalités permet ainsi non seulement au système d'être plus juste mais aussi plus performant.**

1. ACCOMPAGNER ET PRÉPARER LES ENFANTS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

a/ Pour un service public de la petite enfance

Seuls 20% des enfants de moins de trois ans bénéficient ainsi d'une place en crèche ou halte-garderie ou d'une scolarisation précoce à l'école maternelle. 60% des moins de 3 ans sont gardés par un membre de la structure familiale. Les politiques publiques se concentrent en faveur des aides directes (allocations) ou indirectes aux familles (crédit d'impôt), favorisant ainsi la garde individuelle, quasi systématiquement assumée par la mère. Ce phénomène encourage alors la cessation d'activité des femmes les plus précaires. Il est nécessaire de rompre avec cette politique en réorientant les aides publiques vers les modes de garde collectifs.

Il est proposé :

- **De tripler le nombre d'enfants accueillis dans des structures collectives en 10 ans.** Il faudra soutenir par un financement national massif l'investissement des collectivités locales dans la construction de structures collectives, la mise en place d'horaires adaptés et assurer la formation d'assistantes maternelles.
- **Sur le modèle de la loi SRU, d'imposer un taux minimum de places en crèche pour les regroupements de communes de plus de 15 000 habitants.**

- De revenir sur les mesures prises par la droite de déréglementation du secteur de la petite enfance en garantissant un accueil de qualité avec une formation des personnels et un taux d'encadrement adapté.
- De donner la priorité d'accès à l'accueil collectif des enfants dont les familles sont modestes ou en situation de pauvreté.

b/ Favoriser la scolarité précoce et rendre la scolarité obligatoire dès 3 ans

Dès lors que ses parents le souhaitent, tout enfant, à partir de l'âge de deux ans, sera accueilli par le système scolaire de l'école maternelle. Nous souhaitons également que **la maternelle devienne obligatoire dès l'âge de 3 ans.**

c/ Protéger l'enfance en danger

L'ordonnance de 1945 a été constamment durcie ces dernières années. Nous pensons au contraire que les enfants ont besoin d'une protection spécifique La justice pour mineurs doit être pérennisée et dotée de moyens lui permettant d'assurer ses missions de sanction mais aussi de prévention et de protection.

d/ Accompagner la parentalité

Nous proposons que le congé parental soit partagé à égalité par chacun des deux parents. Une durée équivalente sera attribuée à chacun sans possibilité d'utiliser le congé de l'autre. Ce congé sera raccourci à un an pour chacun des enfants. Le montant de l'indemnité sera augmenté et plafonné : 100% des bas salaires, puis de manière dégressive. Le congé paternité sera remplacé par un congé d'accueil de l'enfant, mieux rémunéré et plus long (soit 20 jours). Nous soutenons la rénovation d'une directive européenne qui vise à porter le **congé de maternité à 20 semaines.**

2. CHANGER L'ÉCOLE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Objectifs :

Relancer l'élévation du niveau de qualification en atteignant enfin l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du bac (contre 63% aujourd'hui) et 50% au niveau licence, s'assurer qu'aucun jeune ne quitte l'école sans diplôme. Cela nécessitera, au-delà des moyens nécessaires, une profonde réforme du système éducatif.

a/ Adapter l'école aux besoins des élèves

S'assurer de l'acquisition par chacun du socle de connaissances et de compétences utiles à tout citoyen à la fin de la scolarité obligatoire.

Des rythmes adaptés : les **5 jours éducatifs**

Nous augmenterons d'une part le nombre annuel de jours de cours en raccourcissant les vacances d'été et organiserons d'autre part une semaine de 5 jours éducatifs.

Des parcours individualisés.

Le redoublement, dont la France détient le triste record, n'est pas une réponse satisfaisante à l'hétérogénéité : il coûte cher et a prouvé son inefficacité. Nous souhaitons à moyen terme parvenir à le réduire drastiquement pour le réserver à des situations particulières.

Handicap (loi du 11/02/05): il faudra créer de vrais métiers d'accompagnement et poursuivre l'effort des collectivités sur la mise en accessibilité des bâtiments.

Donner aux équipes pédagogiques le pouvoir d'agir

Octroyer aux établissements et leurs équipes pédagogiques plus d'autonomie pour donner corps aux projets d'établissement et aux projets locaux, accompagner les élèves, remédier aux difficultés, expérimenter

b/ Amener les élèves le plus loin possible dans la réussite

Nous ouvrirons le chantier du droit à la scolarité jusqu'à 18 ans

L'école primaire, une priorité absolue

Alors que 40% des élèves sortent de l'école primaire avec de graves lacunes, l'école primaire est nettement sous dotée.

Propositions:

Améliorer l'acquisition des compétences fondamentales : lecture, écriture et calcul. Cela nécessite un engagement particulier : refonte des programmes et de leurs évaluations, **classes à effectifs restreints là où cela est nécessaire, renfort éventuel d'un deuxième professeur dans certaines classes.**

Le collège : garantir la continuité avec l'école primaire

Oublié des politiques éducatives, creuset des inégalités et du décrochage, le collège est le dernier lieu éducatif traversé par l'ensemble d'une classe d'âge. Il doit évoluer en s'inscrivant dans une plus grande continuité avec l'école primaire pour garantir la transmission d'un socle commun pour tous avant la fin de la scolarité obligatoire en permettant une plus grande souplesse des parcours. Nous proposons que les élèves bénéficient d'une culture commune par un large panel d'enseignements communs, pour tous, faisant une place importante, aux côtés des enseignements généraux, à la culture technologique et professionnelle.

Nous développerons des établissements à taille humaine, en limitant le nombre d'élèves à 600 par collège et 1500 par lycée.

Le lycée de toutes les réussites : pour un droit à la formation jusqu'à 18 ans

2 objectifs : **atteindre enfin 80% d'une classe d'âge diplômée du baccalauréat et qualifier 100% d'une classe d'âge.**

Notre objectif sera de développer les enseignements et projets communs, notamment en Seconde, et d'instaurer de vraies passerelles et possibilités de réorientation. Dans ce cadre, il faudra continuer à remettre à plat les formations professionnelles du CAP au niveau Bac Pro en étroite concertation avec les représentants du monde professionnel.

Permettre à 50% d'une génération d'être diplômée de l'enseignement supérieur

Mise en place de l'allocation d'études et de formation

La concurrence stérile entre filières de formation, au détriment des universités, doit rendre fin par le rapprochement progressif des grandes écoles et des classes préparatoires avec l'université.

Création de grands pôles universitaires mieux adaptés à la concurrence internationale.

c/ Une école plus juste sur tout le territoire

Les études internationales sont claires : les systèmes éducatifs les plus efficaces (Finlande, Canada, Australie...) combinant réduction des inégalités et niveau de formation élevé pour l'ensemble de la population, sont ceux dans lesquels les processus de différenciation des parcours sont les plus tardifs.

Donner vraiment plus aux écoles et établissements scolaires qui en ont besoin

ZEP:

Il faut désormais sortir du saupoudrage et mettre en place une différenciation de la dotation non par dispositif mais par établissement, en fonction des catégories sociales et scolaires des jeunes accueillis.

Une vingtaine d'élèves en « classe entière »

Pour stabiliser les équipes et inciter les enseignants aguerris, et surtout motivés, à exercer dans ces zones, l'organisation du service comprendra plus de temps pour le travail en équipe, à côté de primes salariales et d'avancements de carrière substantiels.

Une nouvelle carte scolaire, plus juste et plus efficace

Il faudra dépasser la logique strictement territoriale et introduire des critères sociaux et scolaires dans le **nouveau dispositif de sectorisation, notamment en créant un indice de mixité sociale.** Par ailleurs, une juste contrepartie du financement public dans les établissements privés sous contrat impose qu'ils soient également soumis à des objectifs de mixité sociale.

d/ Un nouveau contrat entre les professionnels de l'éducation et la nation

Revaloriser les salaires, fin de la précarisation de la profession

Retour des iufm, ouverture du concours au bac +4, et master 2 octroyé en IUFM

la formation continue deviendra obligatoire et valorisée

B. Bâtir la continuité professionnelle

1. CONSTRUIRE LE PARCOURS VERS L'AUTONOMIE POUR TOUS LES JEUNES

2 dispositifs

a/ L'allocation d'études

La France a orienté son soutien économique des jeunes en s'appuyant principalement sur la famille via les exonérations d'impôts des familles. C'est le choix le plus injuste : alors que les familles aisées sont les plus aidées grâce aux exonérations fiscales, les classes moyennes ne bénéficient d'aucune aide, ni bourse, ni avantage fiscal.

Proposition:

Créer une allocation d'étude pour les jeunes en formation.

Son objectif est double : lutter contre la dépendance et la reproduction sociale et élever le niveau de qualification en permettant à de nouvelles catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur. **Cette allocation d'étude sera unique, regroupant l'ensemble des aides existantes (aides au logement, bourses sur critères sociaux...) et simplifiant ainsi un système complexe.**

La mise en œuvre d'un tel projet s'appuiera à la fois sur le redéploiement des prestations versées aux familles (exonérations fiscales, allocations familiales au dessus de 18 ans) permettant de multiplier par 2,5 le budget des aides directes en direction des jeunes, particulièrement des classes moyennes, et sur la fusion de l'ensemble des aides existantes (bourses, demi part fiscale, aides au logement etc.).

b/ Le dispositif Nouvelle chance

Mise en place d'un dispositif de formation rémunérée pour les jeunes non qualifiés.

2. UN DROIT À L'EMPLOI ET À LA RECONNAISSANCE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES JEUNES

Moduler les cotisations sociales patronales en fonction de la précarité des contrats des jeunes employés.

Mieux encadrer les stages en interdisant les emplois déguisés.

3. UN DROIT POUR TOUS À LA QUALIFICATION

4. UN DROIT POUR TOUS À DES MOBILITÉS SÉCURISÉES

Sécuriser les revenus: transférabilité des droits cumulés d'un emploi à l'autre

Renforcer pôle emploi

II. Agir pour l'égalité des conditions

A. Une nouvelle politique de l'égalité des revenus et des conditions de vie

1. L'AUGMENTATION DES SALAIRES, CONDITION DE LA JUSTICE ET DE LA CROISSANCE

Augmenter les salaires pour relancer la croissance, par le biais d'un grand rdv annuel sur les salaires.

Lorsque l'Etat a 1 participation publique ds une entreprise, cette dernière devra échelonner les rémunérations selon 1 ordre allant de 1 à 20.

2. MIEUX REDISTRIBUER LES RICHESSES PAR LA FISCALITÉ

Fusion de l'IRPP et de la CSG

Réforme de l'IS: modulation de l'impôt pour taxer plus lourdement les entreprises qui versent les dividendes les plus élevés plutôt que de réinvestir leurs profits.

Élargir la base d'imposition de l'ISF, rehausser les droits des successions ou donations

3. LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PAUVRETÉ

- Mieux accompagner les titulaires de minima sociaux dans leur projet professionnel.
- Aider les associations et les entreprises d'économie sociale et solidaire dans leur action
- Interdire le crédit revolving cause majeure de surendettement
- Construire de logements sociaux à très bas prix afin de réduire d'au moins de 2/3 le nombre de sans abri en 5 ans.

4. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DANS LA JOUISSANCE DU TEMPS LIBRE

Instauration d'une aide au départ en vacances de 200€ pour les mineurs qui ne partent jms, ciblée vers des centre agréés qui se verront directement versés les fonds.

B. Des logements abordables pour les classes moyennes et populaires

Le prix du logement a doublé ces dix dernières années.

Csq: baisse du pouvoir d'achat, accroissement des inégalités entre propriétaires et locataires, dégradation des conditions de vie des jeunes générations.

Objectif: baisser les prix de l'immobilier afin de ramener la part du logement ds le budegat des ménages à 25%.

Comment?

- **En construisant massivement des logements.**
- Renforcement de la loi SRU de 2000: ratio obligatoire de logements sociaux passant de 20 à 25%. Sanction multipliée par 5 pour les communes dérogeant aux nouvelles règles et refus des autorisations d'urbanisation par le Préfet tant que des dispositions conformes à la loi ne seront pas prises.
- Fin des cautions demandées aux locataires.
- Limiter la spéculation sur les terrains constructibles, en obligeant les propriétaires à faire construire au bout de 5 ans.

C. RECONSTRUIRE L'ÉGALITÉ ENTRE TERRITOIRES

D'ici dix ans, un quart des dotations de l'Etat sera affecté à l'égalisation des ressources entre collectivités. L'objectif, qui sera garanti par la loi, est que dans un délai de 10 ans, aucune collectivité n'ait une ressource financière inférieure à 80% et supérieure à 120% de la moyenne de la même catégorie de collectivité.

Réformer la fiscalité directe locale:

Mieux prendre en compte la capacité contributive des ménages dans la taxe d'habitation.

1. Mettre fin aux ghettos

- Finaliser rapidement les opérations ANRU.
- Assurer une véritable mixité sociale par le biais de contrats de diversité sociale ville/ Etat / Bailleurs sociaux.
- Construire de maisons de santé pour lutter contre la désertification médicale.
- Créer des guichets uniques animés par un médiateur local à même d'orienter les citoyens dans leurs démarches administratives.
- Favoriser la création d'emplois en direction des citoyens des quartiers en difficulté par les entreprises qui s'y installent en réorientant les aides octroyées par le biais des ZFU vers l'aide des collectivités et la modulation des cotisations sociales en fonction de l'origine territoriale des salariés.

2. Revitaliser le monde rural

Garantir à tout citoyen un temps max d'accès aux services essentiels: médecine générale, école, poste.

Programme de couverture numérique universelle, ie développer la fibre optique à destination de tous les foyers.

Favoriser la création de richesses en milieu rural. Encourager la création des petites entreprises de commerces de proximité.

3. Pour les outremer, le réflexe d'inclusion: re-légitimer l'action publique et développer l'intégration territoriale

Rappelons que 2,4 millions de Français vivent dans l'une des 12 collectivités d'outremer, pourtant s'est développé un sentiment de relégation pour ces citoyens.

Il faut poser une exigence d'égalité qui se concrétisera entre autres par l'amélioration des liaisons internes et externes à des prix accessibles à tous.

4. La mobilité entre les territoires

Assurer le développement des infrastructures collectives en augmentant les crédits d'investissement et de fonctionnement des transports collectifs.

Développer les dessertes transversales.

Relancer le fret ferroviaire.

Rendre les transports en commun accessibles financièrement, en plafonnant le coût des abonnements domicile-travail avec un objectif d'1€ par trajet.

5. L'égal accès à la civilisation numérique

Lutter contre l'oligopole sur le marché de la téléphonie mobile, création d'un tarif social.

Déploiement de la fibre optique sur tout le territoire

III. Les mêmes droits pour tous les citoyens

A. Vers de nouveaux droits pour l'égalité

Reconnaissons l'égalité des genres et des familles: **droit au mariage pour tous les couples, y compris homosexuels** et autorisation d'adoption pour tous les couples présentant un projet parental cohérent.

Donnons le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers non communautaires pour les élections locales.

Supprimons les discriminations envers les gens du voyage.

B. 1 lutte sans relâche contre les discriminations

1. FAIRE RECULER LES STÉRÉOTYPES ET LES PRÉJUGÉS

Accompagner et former les enseignants afin d'appréhender les mécanismes de domination et de les déconstruire avec les élèves.

L'audiovisuel public doit être mobilisé également pour lutter contre les stéréotypes et doit promouvoir la représentation de la diversité en son sein.

Assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens par la police et la justice en contrôlant les contrôles d'identité. Remise d'une attestation à la personne contrôlée qui éventuellement pourra servir de preuve pour les personnes s'estimant victime de harcèlement.

Éradiquer les discriminations ds l'emploi: ouvrir aux étrangers les 7 millions d'emplois dits "fermés".

2. MESURER LES DISCRIMINATIONS POUR MIEUX LES COMBATTRE.

Réalisation par l'INSEE d'enquêtes sur les discriminations de manière anonyme et sur le principe de l'auto-déclaration

3. SANCTIONNER LES DISCRIMINATIONS

Former les policiers et magistrats à la lutte contre les discriminations.
Préserver la HALDE.

C. Se donner les moyens d'atteindre l'égalité femmes-hommes

1. L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE: DES DROITS FORMELS À L'ÉGALITÉ RÉELLE

Les inégalités de salaire résultent principalement du temps partiel subi.

→ Majoration des cotisations patronales pour les temps partiels

Obligation pour les entreprises de procéder à un état des lieux pour mesurer les écarts salariaux hommes-femmes et de mettre en place les mesures appropriées pour les réduire par le biais d'un accord avec les syndicats.

2. POUR UNE PLEINE CITOYENNETÉ DES FEMMES

Réaffirmer la nécessité de la parité:

Pour les élections nationales au scrutin uninominal, les partis politiques qui ne respecteront pas l'objectif paritaire dans le cadre des investitures verront leur dotation publique supprimée.

3. ÉDUCUER POUR CHANGER LES MENTALITÉS ET TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

Former les acteurs éducatifs à la question de l'éducation aux rapports entre sexes.

Mettre en place 6h par d'éducation à la sexualité, à l'égalité et au respect mutuel.

4. DISPOSER DE SON CORPS: GARANTIR L'ACCÈS À L'AVORTEMENT

Obliger, comme l'exige la loi, chaque structure hospitalière à disposer d'1 centre IVG.

Accès à une contraception gratuite et anonyme pour les mineurs.

5. LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Mise en place d'un observatoire de la violence faites aux femmes.

Lutte contre la prostitution: prévention, réinsertion des personnes prostituées, fin de la répression des prostituées, et pénalisation du client prostitueur.

D. Un champ à réinvestir: l'égalité d'accès à la vie de la cité

Adapter la société pour la rendre accessible aux handicapés et non plus prendre en charge l'handicap en l'éloignant de la société

- Nous garantirons l'application de l'Agenda 22 et l'existence d'un volet « handicap » dans chaque loi.

- Nous assurerons la présence de personnes en situation de handicap dans toutes les institutions les concernant ou les représentant.

- Nous mettrons fin à la barrière d'âge de 60 ans et nous créerons un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale et articulé autour de Maisons départementales de l'autonomie.
- Nous assurerons une garantie des ressources en élevant l'Allocation Adulte Handicapé et le complément de ressources à 80% du SMIC.
- Nous créerons un statut pour les jeunes en alternance et en stage et favoriserons le tutorat d'enseignement pour l'arrivée en entreprise. Nous durcirons les sanctions en cas de non-respect par les entreprises et les collectivités de l'obligation d'employer 6% de salariés en situation de handicap.
- Nous rendrons accessibles tous les services de l'Etat et les administrations (notamment par la création d'un service public de la communication adaptée) et réaliserons des campagnes de sensibilisation.

IV. Des services publics universels et personnalisés pour relever les nouveaux défis

Il s'agit pour nous d'affirmer une double ambition : l'universalité des services publics, dont la présence sur les territoires est essentielle, et leur personnalisation pour aller vers l'égalité réelle, qui suppose la concentration des moyens là où existent des besoins prioritaires et des possibilités de choix pour les usagers.

A. Des Français enfin égaux face à la santé, droit fondamental

Plus de 220 milliards d'euros (soit 11,7% du PIB) sont investis chaque année dans les dépenses de santé, et pourtant les inégalités de santé restent flagrantes. L'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure de 7 ans à celle d'un cadre, et l'écart d'espérance de vie en bonne santé atteint même dix ans.

1. FAIRE DE LA PRÉVENTION LA PRIORITÉ

Prévenir coûte moins cher que guérir.

La prévention doit jouer un rôle central dans la santé au travail: renforcer la médecine du travail et rétablissement de son indépendance

2. UN NOUVEL ÂGE DE L'ORGANISATION DES SOINS

La médecine libérale présente de nombreux travers: **désertification due à la liberté totale d'installation sur le territoire, inflation des dépenses de soins due à la rémunération à l'acte.**

Propositions:

- **Paiement au forfait (le paiement à l'acte n'interviendra que de façon résiduelle).**
- Coordination du parcours de soins, notamment médecine de ville et hôpital
- **Développement des maisons de santé** (majoration du forfait pour inciter au regroupement). Le travail ainsi mutualisé permet une véritable permanence des soins et facilite la formation continue.
- **Plafonner le nombre de médecins dans les zones sur dotées et exercice obligatoire de 2 à 3 ans pour les jeunes médecins dans les zones prioritaires.**

3. RECONQUÉRIR UNE PRISE EN CHARGE SOLIDAIRE DES DÉPENSES DE SANTÉ

- **Rembourser les soins réellement nécessaires (notamment optiques et dentaires).**
- **Lutte contre les refus de soins aux titulaires de la CMU par le biais de testings.**
- **Développer le recours aux génériques.**

4. LE DROIT DE FINIR SA VIE DANS LA DIGNITÉ

Nous proposerons, comme cela existe dans plusieurs pays européens, que toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, puisse demander à bénéficier d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité. Ce droit devra s'appliquer dans un cadre très strict et protecteur sous le contrôle d'un collège de médecins. Nous proposerons d'inscrire ce droit dans la loi.

B. Face au risque de dépendance, l'autonomie par la solidarité

Création d'un droit universel à compensation de la perte d'autonomie.

Le PS propose une meilleure prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie par une homogénéisation des multiples dispositifs actuels (invalidité, PCH, APA) et levée de la barrière d'âge de 60 ans.

Ce service public de l'autonomie sera financé par le relèvement des droits de succession et par la fusion CSG IR

C. L'eau et l'énergie, nouveaux biens publics

1. FAVORISER LA MAÎTRISE CITOYENNE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le marché de l'eau est à 80% contrôlé par un oligopole de 3 grands groupes privés qui ne se livrent pas de réelle concurrence et pratiquent par conséquent des prix élevés.

Certaines collectivités repassent en régie pour limiter les surcoûts facturés par le public. Il faut favoriser ce mouvement et aider les collectivités territoriales tant financièrement que techniquement.

Mise en place de tarifs progressifs afin de consommer l'eau de manière raisonnable (couvrir les besoins réels).

2. FAIRE FACE À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Rechercher l'efficacité énergétique:

Mise en place des moyens nécessaires afin de remplir l'objectif assigné par la grenelle de l'environnement: réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins de 38% d'ici à 2020.

Favoriser les énergies renouvelables en donnant de la visibilité aux industriels.

Contrôle public des tarifs énergétiques